



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025_606

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

POLITIQUE DE LA VILLE

**CONTRAT DE VILLE - MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉUSSITE
ÉDUCATIVE A L'ECHELLE DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE ET QUARTIERS
D'INTERET COMMUNAUTAIRE – DIAGNOSTIC, FORMULATION D'UNE STRATÉGIE,
CONCEPTION DE SOLUTIONS ET TESTS DE TERRAIN - ANNÉE 2025 - ATTRIBUTION ET
SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE
PREALABLES**

Considérant que le projet de territoire souligne l'importance de l'éducation, vectrice d'intégration et d'accès à l'emploi et encourage ainsi la réussite éducative,

Considérant que l'enjeu « Des quartiers d'émancipation pour tous » du contrat de ville « Quartiers 2030 » de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane porte l'ambition de soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs du territoire,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route sur la réussite éducative à l'échelle des quartiers politique de la ville et quartiers d'intérêt communautaire, il est proposé de :

- déployer une démarche expérimentale de réussite éducative à l'échelle territoriale
- d'animer cette politique au regard des besoins identifiés en combinant différentes approches d'ingénierie socio-éducative
- de tester et structurer des scénarios d'intervention en capitalisant sur les réussites pour pérenniser la démarche
- d'identifier et mobiliser des leviers stratégiques permettant d'ancrer et renforcer l'expérimentation selon les opportunités et besoins du territoire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande Publique,

Considérant que l'Association Ressource pour la Réussite Educative (ARRE), reconnue d'intérêt général, dispose des agréments « Jeunesse et Éducation Populaire » et « Entreprise solidaire d'utilité sociale » et possède les compétences nécessaires à l'accompagnement de cette démarche, pour la réalisation d'un diagnostic, la formulation d'une stratégie et la conception de solutions et de projet,

Considérant qu'après analyse de l'offre, la proposition de l'Association Ressource pour la Réussite Educative (ARRE), ayant son siège social à Roubaix (59 100) 54 Boulevard du Général Leclerc, est apparue économiquement avantageuse, pour un montant de 12 000,00 € nets de taxes et pour une durée de dix jours d'accompagnement, à compter de la notification,

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic, la formulation d'une stratégie, la conception de solutions et de projets dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route réussite éducative à l'échelle des quartiers politique de la ville et quartiers d'intérêt communautaire à l'Association Ressource pour la Réussite Educative ayant son siège social à Roubaix (59100) 54 Boulevard du Général Leclerc et de le signer pour un montant de 12 000 € nets de taxes correspondant à dix journées d'accompagnement, à compter de sa notification.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **10 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **12 SEP. 2025**

Et de la publication le : **12 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky